

OBJECTIFS

Être habilité pour effectuer des travaux d'ordre non-électrique dans les locaux d'accès réservés aux électriciens en zone de voisinage simple (chargé d'affaires, personnel d'encadrement, conducteur d'engins, mécaniciens, etc.)

NB : Toutes nos formations sur la préparation à l'habilitation électrique sont conformes aux recommandations de l'UTE (Union Technique de l'Electricité) et de la nouvelle norme NF C 18-510.

La fréquence de recyclage préconisée par la CNAMTS est de 3 ans.

CONTENU

- Analyse des accidents et presque accidents : processus et conséquences avérées ou potentielles pratiques professionnelles
- Effets du courant sur le corps humain électrisation, électrocution, brulure
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
- Evaluation du risque électrique
- Habilitation indice 0 : limites, zones, analyses de risques et mesures de prévention
- Documents : type et utilisation
- Protection collective : mesures, équipements et signalisation
- Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques



INFORMATIONS PRATIQUES

4 H - DE 5 À 12 PERSONNES

PUBLIC CONCERNÉ : personnes devant effectuer des travaux d'ordre non électrique dans les locaux d'accès réservés aux électriciens en zone de voisinage simple exemple : chargé d'affaires, conducteur d'engins, mécanicien, maçon, etc.

PRÉREQUIS : Disposer d'un titre HO-BO

PÉDAGOGIE : Diaporama - Participative

SUIVI ET ÉVALUATION : Évaluation théorique en fin de formation

DOCUMENT STAGIAIRE : Livret de formation

PROFIL DU FORMATEUR : Formateur habilitation électrique - Expérience dans le domaine enseigné - Capable d'adaptabilité aux différentes entreprises

CONTACT : contact@ftira.fr / 04 74 59 52 09

FORMATION ORGANISÉE SELON LES IMPÉRATIFS CLIENTS

Possibilité d'accessibilité aux personnes en situation d'handicap.

